

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union -Discipline -Travail

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE

Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi)



PROJET EMPLOI JEUNE ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (PEJEDEC)



Financement Banque Mondiale
Crédit IDA 56080-CI

TERMES DE REFERENCE :

**RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES AU
BUREAU DE COORDINATION DES PROGRAMMES EMPLOI (BCP-EMPLOI)**

Février 2018

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de 50 millions de dollars américains octroyé par l'Association Internationale de Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale pour financer la mise en œuvre du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). Ce Projet vise à améliorer l'accès à l'emploi et le développement des compétences des jeunes ivoiriens en situation de sans emploi ou sous-emploi. A cet effet, les activités en faveur des bénéficiaires sont exécutées par des agences d'exécution et portent sur la mise en stage en entreprise, la mise en apprentissage, les formations professionnelles de courte durée et l'aide à l'entreprenariat.

La gestion du projet est assurée par le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) qui a pour mission d'assurer la gestion fiduciaire des fonds extérieurs bilatéraux et multilatéraux dédiés aux projets d'Aide à l'Emploi en Côte d'Ivoire, ainsi que la coordination opérationnelle des activités qui en découlent.

Ainsi, outre le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) financé par la Banque Mondiale, le BCP- Emploi assure également la gestion du Projet C2D Emploi des Jeunes financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Projet d'Insertion Socio-Économique des populations vulnérables de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (PRISE) financé par le Gouvernement Japonais.

Dans le souci de renforcer son équipe de passation des marchés, le BCP-Emploi souhaite recruter un Spécialiste en Passation des Marchés dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents termes de référence.

II. MANDAT ET RESPONSABILITES DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

Sous l'autorité du Coordonnateur du BCP-Emploi et la supervision directe du Responsable de la Cellule Passation des Marchés, la mission du Spécialiste en Passation des Marchés consistera à :

- Effectuer la planification des activités de passation des marchés des différents projets ;
- Conduire les processus d'acquisitions des biens et services conformément aux procédures de passation des marchés des bailleurs des projets et aux procédures nationales de passation des marchés ;
- Assurer le suivi des activités de passation des marchés ;
- Veiller au bon archivage des dossiers de passation des marchés ;
- Apporter des conseils avisés au Coordonnateur du BCP-Emploi et aux agences d'exécution des projets sur toutes les questions relatives à la passation et l'exécution des marchés et conventions.

De manière spécifique et non limitative, le Spécialiste en Passation des Marchés assumera les responsabilités suivantes :

- élaborer les Plans de Passation des Marchés des différents projets ;

- assurer, auprès des services techniques bénéficiaires, le suivi de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR) pour la sélection des consultants et des spécifications techniques pour l'acquisition des biens et travaux ;
- élaborer les dossiers d'appel d'offres, les demandes de propositions, les demandes de cotations et obtenir, si requis, la validation de la Direction des Marchés Publics et l'avis de non objection du bailleur ;
- élaborer et procéder au lancement des : (i) Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI), (ii) avis de présélection et (iii) avis d'appel d'offres conformément aux procédures du bailleur ;
- préparer, organiser et participer aux séances d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ;
- rédiger les procès-verbaux d'ouverture des plis et les rapports d'évaluation des offres et obtenir, si requis, l'avis de non objection du bailleur ;
- assurer la préparation et la finalisation des marchés, contrats, conventions après l'obtention de l'avis de non objection du bailleur si cela est requis, et veiller à leur signature et approbation par les personnes habilitées ;
- assurer la publication des résultats des appels d'offres dans les supports et délais prescrits et s'assurer que les soumissionnaires non retenus lors des Consultations de Fournisseurs reçoivent les notifications de résultats après attribution du marché ;
- assurer la revue des dossiers de passation des marchés conduits par les agences et partenaires d'exécution des projets ;
- veiller à l'enregistrement des informations et données dans les logiciels de suivi et de gestion des marchés ;
- préparer les audits annuels et les revues a posteriori de la passation des marchés par le bailleur ;
- élaborer les rapports d'activités de la passation des marchés ;
- assurer le suivi de l'exécution des marchés signés y compris leur situation de paiement ;
- développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés ;
- veiller au classement et à l'archivage des dossiers de passation des marchés y compris les documents relatifs aux paiements ;
- assurer le traitement des plaintes et réclamations liées à la passation des marchés ;
- veiller à l'actualisation de la Base de Données Fournisseurs ;
- exécuter toute tâche ou mission liée à la passation des marchés, assignée par le Coordonnateur du BCP-Emploi et/ou le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés.

III. PROFIL RECHERCHE

Les candidats doivent posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+4 ;
- Avoir au minimum trois (3) années d'expérience professionnelle en qualité de Spécialiste en Passation des Marchés dans le cadre de projets de développement financés par la Banque Mondiale ou la Banque Africaine Développement (BAD) ;
- Avoir une bonne maîtrise des règles et procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale ;

- Avoir une bonne connaissance des procédures nationales de passation des marchés, notamment les dispositions du Code des Marchés Publics et ses textes modificatifs et d'application ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, des logiciels bureautiques courants (Word, Excel, PowerPoint) et de l'internet ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française (écrit et parlé) ;
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes liés à la passation des marchés ;
- Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et sous pression ;
- Etre organisé, rigoureux et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis.

IV. DUREE DU CONTRAT

Le Spécialiste en Passation des Marchés sera recruté pour une durée d'un an à compter de la signature de son contrat de travail. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé, le contrat sera renouvelé sur la durée de mise en œuvre du PEJEDEC avec l'avis de non objection de la Banque Mondiale.

V. CRITERES DE PERFORMANCE

L'efficacité et les performances du Spécialiste en Passation des Marchés seront mesurées, entre autres, suivant les critères suivants :

- la maîtrise et le respect des procédures de passation des marchés des bailleurs et les procédures nationales de passation des marchés ;
- le respect des délais d'exécution des plans de passation pour les marchés qui relèvent de sa responsabilité ;
- le nombre de marchés signés ;
- la qualité des dossiers d'appel d'offres, des demandes de cotations et des demandes de propositions élaborés ;
- la qualité des marchés, conventions et autres documents élaborés ;
- le respect des délais des tâches qui lui sont confiées.

VI. PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection sera conduite conformément aux Directives de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, édition janvier 2011, révisée en juillet 2014.

Le recrutement sera effectué par appel à candidatures et comportera deux (2) phases :

- une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ;
- une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque Mondiale.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

NB : Les candidats ayant le statut de fonctionnaire devront satisfaire aux exigences de la clause 1.13 des Directives susvisées.